

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 28 avril 2026



SEANCE DU
28 AVRIL 2026

OBJET DE LA
DELIBERATION

« DOURGES MUSIC
FESTIVAL »
SUBVENTION A
L'ASSOCIATION «
DOURGES ANIMATION »

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six à 19 heures 00, les membres du conseil Municipal de la Commune de DOURGES se sont réunis suite à la convocation qui leur a été adressée le 22 avril 2026 par Monsieur Tony FRANCONVILLE, Maire, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. Mme BARLET Stéphanie. M. BOUGHEZAL Julien. Mme WERQUIN Mildred. M. THUILLIEZ Laurent. Mme MIJUN Peggy. MM. BAILLET Alain (Proc. De Mme GOUAL Rahma). Mme POCLET Dominique. M. LENBA Ouassini. Mmes DUBAR Pauline. BLONDEAU Nathalie. MM. SCHOLLART Denis (arrivé à 19h10). RAVEZ Jean-Marie. Mme LEMAIRE Sabrina. M. SIX Roland. Mme DUJARDIN Séverine. M. SERIO Bernard. Mme MADAU Graziela. M. CROISIER Benjamin. Mme LECOCQ Monique. MM. BLONDEAU Olivier. RICHARD Frédéric (Proc. De M. FERNAND Matthieu). Mmes JOLY Audrey. CABOCHE Cécile. M. GIBOIRE Antoine. Mmes DIOUANI Sarah. LAMPIN Laurence.

Absents ayant donné procuration : Mme GOUAL Rahma. M. FERNAND Matthieu.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame DIOUANI Sarah.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, dans le cadre de la politique municipale de soutien à la vie associative et au développement des actions culturelles, la Commune de Dourges accompagne les initiatives locales contribuant à l'animation du territoire et à l'accès à la culture pour tous.

En cohérence avec le Projet de Territoire Écologique, la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin, conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 23 juin 2022, a élargi sa politique de solidarité, de renforcement de la cohésion sociale et de participation des habitants à l'ensemble de son territoire. Dans ce cadre, l'aide communautaire attribuée à chaque projet peut être comprise entre 1 000 euros et 10 000 euros, dans la limite de 50 % de la dépense subventionnable. En cas de dépôt de plusieurs projets par une même association, le montant total des aides attribuées ne peut excéder 10 000 euros.

Dans ce contexte, la Commune a mandaté l'association « Dourges Animation » afin de répondre à l'appel à projets « Cohésion Sociale et Urbaine » lancé par la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin.

Le projet intitulé « Dourges Music Festival » consiste en l'organisation d'une manifestation musicale de type « festival », prévue au mois de juin, visant à valoriser les groupes de musique locaux et régionaux et à proposer une animation ouverte à l'ensemble de la population.

Le budget prévisionnel de cette opération est estimé à 15 700 euros.

La Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin a notifié l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 000 euros pour la réalisation de ce projet.

Par ailleurs, un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Département du Pas-de-Calais.

Monsieur le Maire propose d'accorder à l'association « Dourges Animation » une subvention communale d'un montant de 4 500 euros.

Il précise que l'Association équilibrera le budget de l'opération par le biais de mécénats, de subventions auprès d'autres partenaires et ses ressources propres.

Ce projet présente un intérêt public local, notamment au regard de son impact en matière d'animation du territoire, de développement culturel et de valorisation du tissu associatif.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission « Finances – Ressources Humaines » du 14 avril 2026,

Après en avoir délibéré, par 28 Voix POUR (M. FRANCONVILLE Tony. Mme BARLET Stéphanie. M. BOUGHEZAL Julien. Mme WERQUIN Mildred. M. THUILLIEZ Laurent. Mme MIJUN Peggy. MM. BAILLET Alain (Proc. De Mme GOUAL Rahma). Mme POCLET Dominique. LENBA Ouassini. Mmes DUBAR Pauline. BLONDEAU Nathalie. MM. SCHOLLART Denis. RAVEZ Jean-Marie. Mme LEMAIRE Sabrina. M. SIX Roland. Mme DUJARDIN Séverine. M. SERIO Bernard. Mme MADAU Graziela. M. CROISIER Benjamin. Mme LECOCQ Monique. M. RICHARD Frédéric (Proc. De M. FERNAND Matthieu). Mmes JOLY Audrey. CABOCHE Cécile. M. GIBOIRE Antoine. Mmes DIOUANI Sarah. LAMPIN Laurence.

Monsieur BLONDEAU Olivier, ayant des fonctions au sein de l'association, ne prend pas part au vote.

- **DÉCIDE** d'attribuer à l'association « Dourges Animation » une subvention d'un montant de 4 500 euros dans le cadre de l'organisation du « Dourges Music Festival » ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune ;
- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait en séance les jours, mois et an susdits

Le secrétaire de séance



Pour extrait conforme au registre

Le Maire,



REÇU EN PREFECTURE

le 05/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20260428-DEL202604-D